



Pôle Ressources National
SPORTS de NATURE



La lettre du réseau national des sports de nature

n° 77 mai 2012

Sports de nature et Europe

- > Sophie AUCONIE, députée européenne
- > Sports de nature et « Europe 2020 »
- > Le Parc naturel régional des Vosges du Nord intègre le réseau européen Best of Wandern
- > Brèves du réseau

Le point de vue de...

➔ Sophie AUCONIE, députée européenne

Les sports de nature sont aujourd'hui en plein développement. Pratiques sportives adaptées aux envies de chacun (loisir ou compétition), ils répondent au besoin de s'échapper d'un quotidien urbain parfois oppressant.

Si les pratiques diffèrent selon les territoires en fonction des conditions naturelles et des traditions sportives respectives, si le concept même de sport de nature est perçu de manière diverse en Europe, si le cadre réglementaire se révèle plus ou moins contraignant d'un État à l'autre, les Européens se retrouvent autour de préoccupations et d'envies communes. L'envie de nature, d'espace, de liberté, de découverte, de défoulement nous réunit tous, nous, citoyens européens. La nécessité de protéger l'environnement, d'œuvrer au développement durable, de promouvoir un mode de vie sain et équilibré nous oblige tous, nous, députés européens.

Face à ces envies et ces préoccupations, les sports de nature offrent des perspectives que nous devons saisir. Respectueux de notre environnement et porteurs d'une activité physique bénéfique, ils répondent parfaitement aux priorités politiques que défend l'Union européenne.

Dès lors, il nous faut agir à l'échelle européenne pour en faciliter la pratique. Comment ?

Premièrement, en inscrivant clairement la pratique sportive parmi les investissements éligibles de la politique de cohésion de l'Union européenne. Nous travaillons aujourd'hui au sein du Parlement européen à la définition du futur programme de la politique de cohésion



2014 - 2020 : je me battrai pour que les projets visant à soutenir la pratique sportive puissent bénéficier des financements des fonds structurels européens. Quel meilleur outil de cohésion sociale et territoriale que le sport ?

Deuxièmement, il faut promouvoir l'échange de bonnes pratiques en Europe. La mise en place de rencontres européennes telles que les Nature & Sports Euro'Meet constitue à ce titre une démarche positive qui doit être pérennisée. Il ne s'agit aucunement d'imposer une harmonisation par le haut de l'encadrement des sports de nature à l'échelle européenne, mais plutôt de favoriser la mise en commun des expériences nationales en matière de protection des sites naturels, d'accueil et de sécurisation des sportifs, etc. Car si la pratique des sports de nature se caractérise par une grande liberté, celle-ci ne peut véritablement s'exprimer que sur un terrain sécurisé. Protéger pour mieux libérer, telle doit être la valeur ajoutée de l'échange européen.

Troisièmement, la Commission européenne a mis sur la table en novembre dernier une proposition « Erasmus pour tous » incluant un volet sport doté pour l'instant de 238 millions d'euros destiné à soutenir les projets sportifs transnationaux. Je salue cette initiative, qui devrait justement permettre de soutenir l'échange européen en matière sportive. Le sport est un formidable vecteur d'échanges, de rencontres et de construction d'une citoyenneté européenne. Le programme universitaire « Erasmus » est devenu le symbole d'une jeunesse européenne ouverte et dynamique ; le sport peut jouer le même rôle et ce, pour toutes les générations !



Les loisirs sportifs de nature doivent être reconnus comme une activité économique et sociale permettant d'atteindre les objectifs de la stratégie « Europe 2020 », car ils contribuent à :

- > une croissance intelligente et équilibrée : c'est un secteur compétitif qui ne peut être délocalisé ;
- > une croissance durable : leur développement est lié à la prise en compte du changement climatique et de la conservation de la biodiversité ;
- > générer une croissance inclusive : ils créent de l'emploi dans les territoires et sont facteur de cohésion sociale, particulièrement entre les territoires urbains et ruraux.

Les sports de nature et le futur programme « Sport » de l'Union Européenne (UE)

La communication de la Commission européenne du 18 janvier 2011¹ constitue le premier document politique publié pour « Développer la dimension européenne du Sport » depuis l'entrée en vigueur du TFUE² lors de la signature du Traité de Lisbonne en 2010.

Le livre blanc³ et le rapport Fisas⁴ soulignent que « lorsque les activités sportives se déroulent dans l'environnement naturel, il convient d'assurer un équilibre entre les avantages sociétaux de celles-ci et la santé des environnements dans lesquels elles se déroulent ». Cette préoccupation est première dans le développement maîtrisé des sports de nature dont la particularité est de rechercher la pérennité des lieux de pratiques dans les espaces naturels.

Ces activités sont, par essence, un support incontournable en matière d'éducation active à l'environnement et de promotion d'un style de vie sain à destination des jeunes pratiquants. Leur rôle éducatif prend sa pleine mesure dans une coopération étroite entre écoles et clubs sportifs, comme le préconise le Parlement européen. Les valeurs des sports de nature ont été identifiées comme le socle nécessaire à la mise en place d'un développement durable des sports de nature en Europe.

En matière d'emploi, il est demandé « à la Commission et aux États membres de créer un système de reconnaissance [...] des certifications requises pour exercer les professions réglementées liées au sport ». Cette attente concerne principalement l'encadrement des sports de nature qui relèvent en partie des professions réglementées pour lesquelles les enjeux économiques sont les plus forts.

» Sports de nature et « Europe 2020 »

L'Europe finalise la rédaction des programmes européens 2014-2020. Les sports de nature, à la croisée du sport et du tourisme, sont essentiels au développement des territoires et doivent occuper une place de choix dans ces futures politiques publiques européennes.

Cette reconnaissance préalable à la mobilité des professionnels manque d'éclairage par des travaux d'observation reconnus sur l'emploi dans notre secteur en Europe.

Le Parlement européen invite également la Commission à mieux prendre en compte le « sport pour tous » et à favoriser de manière concrète l'échange de bonnes pratiques. En la matière, les sports de nature constituent un bon sujet d'étude, car la majorité de ces pratiquants est « auto organisée ». La mise en place des Nature & Sports Euro'Meet et de la base de données « ENOS experiences » contribuent largement à l'atteinte de cet objectif de partage.

Le Parlement souligne que les sports de masse devraient bénéficier du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et du Fonds Social Européen (FSE), et demande à la Commission et aux États membres de doter l'UE d'un programme budgétaire spécifique dans le domaine du sport au sein d'« Erasmus pour tous ».

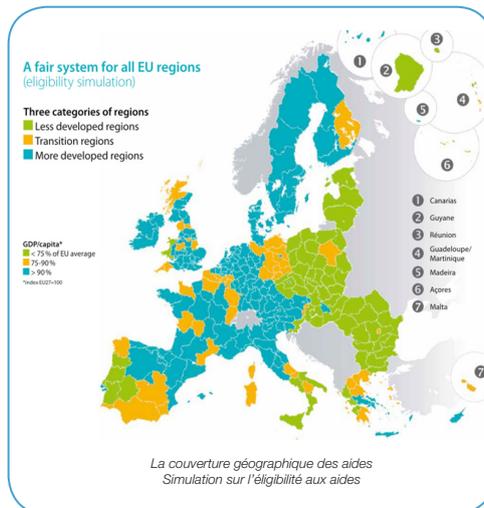
Le financement des sports de nature par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)

Les projets autour des sports de nature peuvent être un moyen d'atteindre l'objectif 3 de la Politique Agricole Commune (PAC) à l'horizon 2020 : « développement territorial équilibré » et accompagner le transfert de connaissances et d'innovation dans les zones rurales afin de promouvoir l'inclusion sociale et le développement économique dans ces zones. Dans la plupart des pays européens occidentaux les sports de nature constituent un puissant levier de développement touristique. La structuration d'un réseau européen formalisé permettra notamment d'assurer le transfert d'expériences vers les pays récemment entrés dans l'UE.

Les sports de nature ont leur place dans les « contrats de partenariat »

L'inscription du développement des sports de nature dans les projets intégrés et territorialisés de développement et d'aménagement des pôles ruraux et des pôles urbains permet d'optimiser le déploiement de l'offre de ces territoires et leur mise en marché touristique, stimuler et structurer le développement, in situ, de filières économiques à haute valeur ajoutée, de renforcer l'attractivité résidentielle et économique des territoires...

À titre d'exemple, le dispositif français des Commissions départementales des Espaces, Sites et Itinéraires pilotées par les conseils généraux constitue une démarche intéressante. Ce type d'approche est essentiel dans une perspective de financement par les fonds structurels européens. Il revient maintenant à l'État français et aux régions d'intégrer ces enjeux dans l'écriture des contrats de partenariat et programmes opérationnels et de développement rural avec l'UE.



Les sports de nature et la future politique de cohésion 2014-2020

En matière de politique de cohésion, la Commission a communiqué le 14 mars 2012 le « cadre stratégique commun ⁵ » pour préparer la prochaine période de programmation. Il doit contribuer à définir des priorités d'investissement claires, dans les États membres et leurs régions.

Il permettra de mieux associer les différents fonds afin de maximiser l'impact des investissements de l'UE. Les autorités nationales et régionales s'appuieront sur ce cadre pour élaborer leur « contrat de partenariat » avec la Commission, dans lequel elles s'engagent à atteindre les objectifs de l'UE en matière de croissance et d'emploi pour 2020.

1 : Développer la dimension du sport. Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions - CE, 18 janvier 2011. <http://eur-lex.europa.eu>

2 : Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE). <http://eur-lex.europa.eu>

3 : Livre blanc sur le sport. Livre blanc présenté par la Commission - Commission des communautés européennes, 11 juillet 2007. <http://ec.europa.eu>

4 : Rapport sur la dimension européenne du sport / Rapporteur : Santiago Fisas Ayxela, Commission de la culture et de l'éducation - Parlement européen 18 novembre 2011. <http://www.europarl.europa.eu>

5 : La politique de cohésion de l'UE pour la période 2014-2020 : propositions législatives. Propositions de règlements, 14 mars 2012. <http://ec.europa.eu>

Pour en savoir plus :

Commission européenne :

> Sport : http://ec.europa.eu/sport/index_en.htm

> Politique régionale : http://ec.europa.eu/regional_policy/index_fr.cfm

> Europe 2020 : http://ec.europa.eu/europe2020/index_fr.htm

➔ L'expérience du mois : Le Parc naturel régional des Vosges du Nord intègre le réseau européen Best of Wandern

Structure porteuse du projet : Parc Naturel Régional (PNR) des Vosges du Nord

Enjeu : Développement des territoires par les sports de nature

Lieu : Territoire du PNR des Vosges du Nord

Résumé : Le Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC) a entrepris courant 2010 la mise en œuvre d'un plan d'actions visant à qualifier et à structurer l'offre en matière d'itinérance douce (randonnée pédestre, cyclo, VTT et équestre) sur son territoire. Ce plan d'actions comporte notamment une démarche spécifique à la randonnée pédestre qui s'articule autour de deux grands axes :

- > la constitution d'une offre d'appel basée sur la sélection et la valorisation d'itinéraires emblématiques du territoire afin que ce maillage d'itinéraires ne profite pas qu'à un loisir local ;
- > la qualification des prestataires à l'accueil et au conseil des randonneurs en les incitant à proposer des services spécifiques aux randonneurs et en les intégrant dans des démarches de qualité et de développement durable.



Comment avez-vous eu connaissance du réseau Best of Wandern et quels sont les éléments qui vous ont décidé à en devenir membre ?

La volonté de mettre en œuvre un plan d'actions pour qualifier et structurer l'offre en matière d'itinérance douce sur le territoire du Parc est d'abord issue de l'organisation des assises du tourisme durable en fin d'année 2009. Dans le cadre de nos travaux nous avons constaté, grâce au comité régional du tourisme d'Alsace, que des réflexions analogues avaient été menées avec succès par des destinations touristiques membres du réseau Best of Wandern. Nous avons donc effectué un voyage d'étude en août 2010 dans la région Müllerthal, au Luxembourg, qui présente des caractéristiques similaires à notre territoire. L'échange d'expériences, les partenariats développés par le réseau notamment avec les grandes marques de matériels, mais également dans les domaines de la commercialisation des séjours ou encore de la promotion et de la communication, nous ont convaincu de devenir membre de Best of Wandern.

L'idée d'un réseau entre destinations touristiques parfois concurrentes peut étonner. Au final pourquoi cela fonctionne-t-il ?

Tout d'abord il faut savoir que la moitié des destinations de Best of Wandern concernent

C'est dans le cadre de cette démarche que le SYCOPARC a intégré le réseau européen de destinations de randonnée Best of Wandern (le meilleur de la randonnée) à l'automne 2010, faisant du Parc naturel régional des Vosges du Nord l'unique destination française de ce réseau. Lancé en 2007 afin de renforcer la promotion et la mise en marché de la randonnée pédestre, le réseau se caractérise par :

- > des actions de promotion conséquentes assurées par une agence de communication allemande propriétaire de la marque Best of Wandern et financées par les contributions annuelles de chaque destination ;
- > la commercialisation de séjours dans le cadre de son partenariat avec le tour opérateur allemand DERTOUR ;
- > des partenariats développés avec des grandes marques de la randonnée.

>> Cliquez ici pour avoir le descriptif complet de l'expérience (en tapant « Vosges » dans le moteur de recherche)

*European Network of Outdoor Sports

ENOS* Experiences
Consulter / Partager

Retrouvez d'autres expériences
sur le développement des territoires
par les sports de nature

www.sportsdenature.gouv.fr

➔ Témoignage

Michel SCHILLER

Chargé de mission tourisme durable au PNR des Vosges du Nord

« La dimension européenne me semble en effet incontournable [...] il y a vraiment matière à innover notamment par rapport au développement de produits touristiques transfrontaliers ou encore dans le domaine du développement touristique durable. »

la moyenne montagne et l'autre moitié la haute montagne. Pour la moyenne montagne, il est vrai que si l'on se limite à la stricte pratique de la randonnée certaines destinations peuvent sembler concurrentes. Mais au final chaque territoire se démarque par tout ce qui entoure la pratique. Le patrimoine bâti, les verreries, la cristallerie, la gastronomie régionale française ou encore la biodiversité exceptionnelle, sont les spécificités que seule notre destination peut offrir aux randonneurs. Vu sous cet angle, les destinations du réseau se complètent davantage qu'elles ne se font concurrence.

Le « test center » des Vosges est une première en France. Au-delà de la mise à disposition gratuite de matériel, quels sont les objectifs d'un tel centre ?

Un des objectifs de notre plan d'action est d'attirer sur notre territoire de nouvelles clientèles, notamment des citadins des grandes métropoles, des familles et des jeunes actifs. Le « test center » est un produit d'appel intéressant et innovant pour atteindre cet objectif. Plus qu'un simple centre de prêt de matériel, celui-ci se veut aussi être un point d'information et de conseil aux randonneurs, de même qu'un outil de promotion de l'ensemble du territoire. Les visiteurs peuvent y emprunter gratuitement chaussures de marche, porte-bébés, sacs à dos, jumelles, vestes coupe-vent... que ce soit

pour une heure, une journée ou plusieurs jours, et partir à la découverte du territoire du PNR !

Les produits proposés sont plutôt haut de gamme et « sport chic » ce qui représente deux atouts :

- > attirer des marcheurs non équipés et leur permettre de pratiquer à moindre frais ;
- > attirer des randonneurs expérimentés en vue de tester les derniers produits haut de gamme.

Sans le réseau, le Parc n'aurait pas eu la capacité de développer un tel partenariat avec des marques.

Votre action bénéficie du soutien de l'Europe. La dimension européenne est-elle désormais incontournable dans le développement de ce type de projets ?

La dimension européenne me semble en effet incontournable. Pour la randonnée et l'itinérance, il y a vraiment matière à innover notamment par rapport au développement de produits touristiques transfrontaliers ou encore dans le domaine du développement touristique durable. Sur cette dernière thématique, le Parc, qui a été lauréat du concours EDEN (European Destinations of Excellence) en 2009, travaille désormais avec Atout France pour une mise en réseau des destinations EDEN, afin de mutualiser les expériences et d'échanger sur les bonnes pratiques.



Actus

Cotation des randonnées pédestres : appel à participation

La Fédération Française de Randonnée (FFRandonnée) a mobilisé ses équipes pour mettre en œuvre une démarche de cotation des itinéraires. Celle-ci vise à uniformiser les critères de difficulté afin de fournir une information claire aux randonneurs sur les spécificités des parcours qu'ils empruntent. Tous les randonneurs équipés de GPS sont invités à collaborer à la construction de ce système de cotation de randonnées pédestre sur sentiers balisés, en collaboration avec l'Espagne. Pour en savoir plus et accéder à la plateforme, consulter le site de la FFRandonnée :

www.ffrandonnee.fr

Éducation par le sport : appel à projets « Fais-nous rêver »

Pour cette 13^e édition, l'APELS (Agence Pour l'Éducation par Le Sport) Rhône-Alpes relance une 2^e session de l'opération. En partenariat avec le conseil régional, l'APELS a pour ambition d'impulser une dynamique régionale d'éducation par le sport en proposant une nouvelle formule du dispositif « Fais-nous rêver » avec plus de proximité dans les territoires, d'accompagnement et de valorisation des initiatives de la région. Les porteurs de projets peuvent compléter leur dossier de candidature jusqu'au vendredi 31 mai 2012 à minuit, en se connectant sur le site, rubrique « Fais-nous rêver / Dispositif ». Les projets « sports de nature » en faveur de l'éducation pour les jeunes y ont toute leur place.

www.apels.org

Retour sur les 1^{ères} Rencontres nationales du vélo

Enjeux sociaux, économiques et touristiques du vélo, problématiques d'aménagement urbain et de mobilité, tels sont les principaux thèmes abordés lors de ces rencontres, tenues le 27 février dernier à Bordeaux. Pour visualiser le résumé en images :

www.developpement-durable.gouv.fr

Première promotion d'instructeurs de plongée « guides naturalistes sous-marins »

En février dernier, six candidats ont été reçus à l'issue de cette première session du Diplôme Universitaire (DU) de guide naturaliste, sentiers sous-marins et développement durable. Ce DU accessible aux titulaires du BEES « plongée subaquatique », est la déclinaison du projet européen « Underwater Nature Guide » du Comité Européen des Instructeurs professionnels de Plongée (CEDIP). Sa mise en place est le résultat d'une coopération entre le service de formation continue de l'université Rennes 1, l'Association Nationale des Moniteurs de Plongée (ANMP) et le Muséum national d'histoire naturelle. Pour en savoir plus :

www.sportsdenature.gouv.fr

Rallye des sports de nature Haute-Marne

Ce concept novateur et unique en France vise à faire découvrir par la pratique, à des équipes d'amateurs, un maximum de pratiques spor-

tives de nature au sein des associations sportives haut-marnaises volontaires. Le Rallye des sports de nature qui a débuté le 1^{er} avril prendra fin le 8 juillet lors de la journée « Sport Santé Nature ».

www.sportsdenature.gouv.fr

Comptages harmonisés du littoral marseillais

L'objectif des comptages « Patrouilles bleues » effectués chaque année le long du littoral de Marseille est de disposer d'informations sur la répartition et l'importance de la fréquentation sur les différents secteurs des îles et du littoral de Marseille : nombre de personnes sur le liseré côtier, nombre de bateaux de plaisance au mouillage, nombre de jet-ski, de kayaks et de bateaux de plongée. Pour en savoir plus, consulter le site du groupement d'intérêt public des Calanques :

www.gjpcalanques.fr

Monde rural : les commissions départementales des espaces sites et itinéraires bientôt obligatoires ?

La mission ruralité coordonnée par le député Pierre MOREL-A-L'HUISSIER a divulgué, le 12 avril, la liste d'une « trentaine de mesures qui pourraient faire l'objet d'une « application immédiate » pour desserrer le carcan au cou du monde rural [...] dont la création obligatoire dans les départements d'une commission départementale des espaces sites et itinéraires relatifs aux sports de nature. »

www.sportsdenature.gouv.fr

Journée technique « sports de nature et Europe »
le 25 mai 2012
au Conseil général du Bas-Rhin - Strasbourg

En savoir plus : www.sportsdenature.gouv.fr



Consultation publique sur le Programme d'action pour l'environnement de l'Union européenne

Le Parlement européen a invité la Commission Européenne (CE) à proposer un 7^e Programme d'Action pour l'Environnement (PAE) afin d'être en mesure de réduire son empreinte environnementale et de freiner sa consommation non viable des ressources. En vue d'obtenir les avis des parties intéressées (citoyens, autorités publiques, industries, organisations non gouvernementales) une consultation publique a été lancée par la CE le 30 mars dernier et se clôturera le 1^{er} juin 2012. La CE compte présenter sa proposition de 7^e PAE à la fin de l'année. Les acteurs des sports de nature doivent se mobiliser en répondant à cette consultation, l'espace naturel étant le lieu de pratique privilégié de leurs activités.

<http://europa.eu>

Le kitesurf, discipline olympique

La Fédération internationale de voile (ISAF) a voté pour l'intégration du kitesurf en remplacement de la planche à voile chez les hommes et les femmes dans les séries olympiques aux Jeux olympiques de Rio en 2016. Un communiqué de la Fédération française de vol libre est disponible sur son site :

<http://federation.ffvl.fr>

Juridique

➔ Un nouveau parc naturel marin

Arrêté du 13 avril 2012 relatif à la conduite de la procédure d'étude et de création d'un parc naturel marin en Martinique.

www.legifrance.gouv.fr

➔ Diplôme « équitation »

Arrêté du 26 avril 2012 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2011 portant création de la mention « équitation » du diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « performance sportive ».

www.legifrance.gouv.fr

À venir

➔ Fête du vélo !

Du 01 juin 2012 au 03 juin 2012 - Partout en France

www.sportsdenature.gouv.fr

➔ Les Journées de la mer, des lacs et des rivières

Du 08 juin 2012 au 10 juin 2012 - Partout en France

www.sportsdenature.gouv.fr

➔ Pratiquer le canoë-kayak en Accueil Collectif de Mineurs (ACM)

Stage de formation continue des sports de nature destiné aux éducateurs sportifs, animateurs et directeurs d'ACM.

Fin mai, début juin 2012 - Bouzey (Vosges)

www.lorraine.drjcs.gouv.fr

➔ De l'orientation à l'itinérance : comment construire son projet en Accueil Collectif de Mineurs (ACM) ?

Stage de formation continue des sports de nature destiné aux animateurs et directeurs d'ACM.

Du 6 au 8 juin 2012 - Bauges (Savoie)

www.rhone-alpes.drjcs.gouv.fr

➔ Organiser l'itinérance en Accueil Collectif de Mineurs (ACM)

Stage de formation continue des sports de nature destiné aux éducateurs sportifs, animateurs et directeurs d'ACM.

Les 28 et 29 juin 2012 - Bonzée (Meuse)

www.lorraine.drjcs.gouv.fr

Proposer une actualité
S'abonner à la lettre

Formulaires disponibles rubrique « La Lettre »
www.sportsdenature.gouv.fr